



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 147/2022  
SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

### AMÉNAGEMENT PISTES CYCLABLES – PARTICIPATION AUX COMMUNES –LOIRON-RUILLÉ ET BONCHAMP

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillaume-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

#### Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocaïl, Gérard Travers.

#### Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Sultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillaume-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT PISTES CYCLABLES – PARTICIPATION AUX COMMUNES –  
LOIRON-RUILLÉ ET BONCHAMP

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 159/2019 du conseil communautaire du 16 septembre 2019 approuvant le schéma directeur d'aménagement cyclable (le SDAC),

Vu la délibération n° 232/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 approuvant les modalités d'instructions et d'attributions financière,

Considérant la compétence de Laval Agglomération à participer financièrement aux aménagements cyclables,

Que la commune de Loiron-Ruillé est éligible à un montant de 77 611,68 € HT pour l'aménagement de la liaison douce rue du Docteur Ramé et de l'abri vélo, place de la Chapelle Chantepie,

Que la commune de Bonchamp est éligible à un montant de 48 956,50 € HT pour réfection de l'allée de la Perrière en voie verte,

Considérant le tableau de demandes de participations financières des aménagements cyclables pour l'année 2022 joint en annexe,

Après avis de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La participation financière de Laval Agglomération pour les aménagements cyclables versée aux communes est approuvée.

Article 2

Pour la commune de Loiron-Ruillé, la participation à hauteur de 50 % de l'assiette éligible restant à charge de la commune pour un montant maximum de 38 805,84 € pour l'aménagement de la liaison douce rue du docteur Ramé et d'un abri vélo place de la Chapelle Chantepie est approuvée.

Article 3

La participation à hauteur de 50 % de l'assiette éligible restant à charge de la commune de Bonchamp, pour un montant maximum de 24 478,25 € pour la réfection de l'allée de la Perrière est approuvée.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20221219-S8-CC-147-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2022

Mise en ligne : le 23-12-22